AVERTISSEMENTS AGRICOLES

ULP 26-9-74 089190

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PÉRIODIQUE

ÉDITION DE LA STATION « AUVERGNE ET LIMOUSIN »

ABONNEMENT ANNUEL

(Tél. 92-97-11 - Postes 440 & 449)

(ALLIER, CANTAL, CORRÈZE, CREUSE, HAUTE-LOIRE, PUY-DE-DOME, HAUTE-VIENNE)

Régie de Recettes de la D. D. A.

30,00 F

Sous-Régisseur de Recettes du Service de la Protection des Végétaux, Cité Administrative, Rue Pélissier

C.C.P. : CLERMONT-FERRAND 5.503-17 *63034 CLERMONT-FERRAND CEDEX*

BULLETIN N° 22 du 20 SEPTEMBRE 1974.-

A R B R E S F R U I T I E R S

ANTHONOME DU POIRIER.-

Dans les vergers de Poiriers où cet insecte cause habituellement des dégâts (au débourrement, les bourgeons floraux parasités ne s'ouvrent pas) effectuer dans le courant de la semaine prochaine un traitement avec un produit à base de lindane, à la dose de 12 g/hl de matière active.

Respecter le délai légal de 15 jours avant de récolter les fruits sur les arbres traités.

MALADIES DE CONSERVATION DES POIRES ET DES POMMES.-

Si des traitements de précueillette sont effectués contre les champignons responsables de diverses maladies qui peuvent se développer pendant la conservation des Poires et des Pommes, les produits suivants peuvent être utilisés :

- bénomyl (Benlate, à la dose de 30 g/hl de matière active),
- captane (Nombreuses spécialités, à la dose de 150 g/hl de matière active),
- thiabendazole (Tecto 60 à la dose de 90 g/hl de matière active).

Il est rappelé que, sur les fruits devant faire l'objet d'exportation immédiate, il est prudent de ne pas effectuer de traitement à moins de 5 à 7 jours de la récolte, afin d'éviter de dépasser les taux de résidus de pesticide acceptés par les pays importateurs.

Clermont-Ferrand, le 20 Septembre 1974.

L'Ingénieur en Chef d'Agronomie
Chargé des Avertissements Agricoles

A. LECLERC.

Le Chef de la Circonscription
Phytosanitaire :

P. DENIZET.

P380

Tirage n° 906 du 20 Septembre 1974.

Imprimerie de la Station Auvergne-Limousin — Directeur-Gérant : L. BOUYX